



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fukushima-seuil-de-radiation-admis>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Fukushima : seuil de radiation admis pour les enfants multiplié par 20 ; un scientifique démissionne en larmes**

8 mai 2011

Fukushima : seuil de radiation admis pour les enfants multiplié par 20 ; un scientifique démissionne en larmes

Un conseiller scientifique du gouvernement japonais, Toshiso Kosako de l'Université de Kyoto, a démissionné en larmes en conférence de presse, en accusant le gouvernement de ne pas protéger la population adéquatement des radiations.

La décision du gouvernement de relever le seuil admissible de radiation pour les enfants de 1 mSv (millisievert) par an à 20 mSv a été annoncée le 19 avril. Cette décision permet de laisser les enfants jouer dans les cours d'école, de certaines villes non évacuées mais fortement contaminées, ayant une radioactivité de 3,8 microsieverts par heure. Ce niveau correspond à celui admis pour les travailleurs des centrales nucléaires. "Je ne peux pas admettre cela", a dit l'expert.

Il a également fustigé le gouvernement pour un manque de transparence dans la publication des niveaux de radioactivité autour de la centrale de Fukushima Daiichi et pour avoir fixé une limite trop élevée d'exposition pour les travailleurs qui ont passé des semaines à lutter pour garder la centrale sous contrôle.

Des groupes environnementalistes et des parents ont appelé à abaisser la limite en soulignant que les enfants sont plus vulnérables aux radiations que les adultes.

Au moins une ville, celle de Koriyama, a annoncé sans attendre les mesures gouvernementales, qu'elle enlèverait une couche de terre dans les cours de 15 écoles élémentaires où les niveaux de radiation ont été détectés au-delà de 3,8 microsieverts par heure.

Et, pendant ce temps, quelles sont les positions et les actions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant cette situation ? Elle est remarquablement absente, indiquent des ONG et des scientifiques en raison de l'Accord "WHA 12-40" signé en 1959 qui inféode l'OMS à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en cas d'accident nucléaire.